



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 septembre 2009 — N° 49

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 48.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de la maison des femmes Halte-femmes située à Montréal-Nord.

Mme Lapointe (Crémazie) fait une déclaration concernant la fête des grands-parents.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter Émilie Heymans pour sa médaille au tremplin de trois mètres lors des Mondiaux de la Fédération internationale de natation.

M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration concernant la Semaine des Nations Unies sur le climat.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant l'action bénévole.

15 septembre 2009

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant José V. Arruda de la communauté portugaise de Chomedey.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant le Mois des Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec.

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant le Moulin à paroles.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de prévention du suicide.

À 14 h 02, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

15 septembre 2009

Les travaux reprennent à 14 h 13.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Normand Filiatrault, époux de Mme Michèle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de M. René Blondin, secrétaire général de l'Assemblée nationale de 1969 à 1984.

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 23 juin 2009, adressée à M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Jean Charest, premier ministre, l'informant de la nomination de M. Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, à la fonction de leader adjoint du gouvernement, en remplacement de Mme Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé et ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

(Dépôt n° 561-20090915)

Une lettre, en date du 25 juin 2009, que lui a adressée M. François Legault, député de Rousseau, l'informant de sa démission à titre de député de cette circonscription.

(Dépôt n° 562-20090915)

M. le Président donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 29 juin 2009, adressée à M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections du Québec, relativement aux élections partielles tenues le 22 juin 2009 dans les circonscriptions électorales de Marguerite-Bourgeoys et Rivière-du-Loup.

M. le Président dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant M. Clément Gignac candidat élu dans la circonscription électorale de Marguerite-Bourgeoys, et M. Jean D'Amour candidat élu dans la circonscription électorale de Rivière-du-Loup.

(Dépôt n° 563-20090915)

15 septembre 2009

À l'invitation de M. le Président, M. Charest, premier ministre, et M. Moreau, whip en chef du gouvernement, accueillent le nouveau député de Marguerite-Bourgeoys, M. Gignac, et le nouveau député de Rivière-du-Loup, M. D'Amour.

M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier), font quelques remarques.

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) et M. D'Amour (Rivière-du-Loup) prennent ensuite la parole.

Enfin, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux députés.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 29 juin 2009, qu'il a adressée à M. François Casgrain, l'informant de sa désignation à titre de Commissaire au lobbying au Québec, à compter du 6 juillet 2009, et ce pour une période d'au plus six mois;
(Dépôt n° 564-20090915)

Une lettre, en date du 10 juillet 2009, que lui a adressée Me Jean-Paul Roberge, l'informant de sa démission comme membre de la Commission de la fonction publique à compter du 1^{er} août 2009;
(Dépôt n° 565-20090915)

Une lettre, en date du 20 juillet 2009, que lui a adressée M. James M. Flaherty, ministre fédéral des Finances, en réponse à la motion unanime de l'Assemblée transmise à la Chambre des communes et au Sénat le 15 janvier 2009, concernant les demandes du Québec dans le contexte des consultations prébudgétaires et la rencontre fédérale-provinciale du vendredi 16 janvier 2009;
(Dépôt n° 566-20090915)

Une lettre, en date du 12 août 2009, que lui a adressée M. Lawrence Cannon, ministre fédéral des Affaires étrangères, en réponse à la motion unanime de l'Assemblée transmise à la Chambre des communes et au Sénat le 16 juin 2009, concernant la situation en Iran à la suite des élections présidentielles du 12 juin 2009;

(Dépôt n° 567-20090915)

15 septembre 2009

Le rapport du Directeur général des élections du Québec concernant les résultats officiels du scrutin pour l'élection partielle tenue le 22 juin 2009 dans les circonscriptions électorales de Marguerite-Bourgeoys et Rivière-du-Loup;
(Dépôt n° 568-20090915)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 15 septembre 2009;
(Dépôt n° 569-20090915)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Bédard (Chicoutimi) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 septembre 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 570-20090915)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Whissell (Argenteuil) dépose copie de lettres, en date du 14 septembre 2009, que lui a adressées Me Claude Bisson, juriste, concernant:

Une intervention auprès d'ABC Rive-Nord Inc.;
(Dépôt n° 571-20090915)

Le programme d'aide du ministère des Transports du Québec à l'amélioration du réseau routier municipal;
(Dépôt n° 572-20090915)

Consultants Mirtec Inc.;
(Dépôt n° 573-20090915)

ABC Rive-Nord Inc.;
(Dépôt n° 574-20090915)

L'emploi de Mme Marie B. Deschamps.
(Dépôt n° 575-20090915)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

15 septembre 2009

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 27 août 2009, a procédé à l'élection de la présidente de la Commission.

(Dépôt n° 576-20090915)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires, à deux reprises.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Béchar, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux militaires morts en service en participant à la mission canadienne en Afghanistan :

- Caporal-chef Charles-Philippe Michaud
- Caporal-chef Patrice Audet
- Caporal Martin Joannette
- Soldat Sébastien Courcy
- Caporal Christian Bobbitt
- Sapeur Mathieu Allard
- Major Yannick Pépin
- Caporal Jean-François Drouin
- Soldat Patrick Lormand

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

15 septembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2) et 185 du Règlement, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, M. St-Arnaud (Chambly), Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille, aux collègues et aux proches de madame Mélanie Roy, policière du Service de police de la ville de Lévis, décédée tragiquement le 7 septembre 2009 dans l'exercice de ses fonctions.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le courage du peuple chilien dans le cadre du 100^e anniversaire de naissance de monsieur Salvador Allende, ancien président du Chili pour qui un monument a été inauguré à Montréal vendredi dernier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

15 septembre 2009

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, conformément à une entente entre les leaders et le député de Mercier, afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du document déposé le 18 juin 2009 par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, intitulé *Une première liste des indicateurs de développement durable*, et de tenir des auditions publiques le 27 août et les 1^{er} et 2 septembre 2009, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Centre québécois de développement durable
- Coalition québécoise contre les ateliers de misère
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- ENvironnement JEUnesse
- Fonds d'action québécois pour le développement durable
- Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Union des producteurs agricoles
- Vérificateur général du Québec/Commissaire au développement durable du Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut des sciences de l'environnement (Université du Québec à Montréal)
- Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Université Laval)
- Union des municipalités du Québec
- Équiterre
- Association professionnelle des éco-conseillers du Québec
- Barreau du Québec
- Centre de droit international du développement durable
- Fédération québécoise des municipalités
- Ordre des architectes du Québec
- Ordre des ingénieurs du Québec

15 septembre 2009

QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Moreau, whip en chef du gouvernement, dépose :

La liste des membres des commissions parlementaires du groupe parlementaire formant le gouvernement, accompagnée de la liste des présidents de séance de ce groupe.

(Dépôt n° 577-20090915)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Léger, whip de l'opposition officielle, dépose :

La liste des membres des commissions parlementaires du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, accompagnée de la liste des présidents de séance de ce groupe.

(Dépôt n° 578-20090915)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

La liste des membres des commissions parlementaires du groupe parlementaire formant la deuxième opposition, accompagnée du nom du président de séance de ce groupe.

(Dépôt n° 579-20090915)

15 septembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. le président dépose :

Une lettre, en date du 11 septembre 2009, que lui a adressée M. Amir Khadir, député de Mercier, l'informant de son souhait d'être membre de la Commission de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 580-20090915)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2), Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, propose :

QUE du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 121, 122, 127 et 139 du Règlement, les listes déposées par le whip en chef du gouvernement, le whip en chef de l'opposition officielle, et le leader du deuxième groupe d'opposition, ainsi que le choix de participation à la Commission de la santé et des services sociaux transmis par le député de Mercier soient adoptés;

QUE les membres des commissions parlementaires soient nommés à ce titre jusqu'au 10 février 2011.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2) et 134 à 137 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, suite aux changements de dénomination de certaines commissions parlementaires permanentes en vertu de la modification de l'article 118 du Règlement :

- le député de Jacques-Cartier, M. Geoffrey Kelly, et le député de Vachon, M. Camil Bouchard, respectivement président et vice-président de l'ancienne Commission des affaires sociales, deviennent respectivement président et vice-président de la Commission de la santé et des services sociaux;

15 septembre 2009

- le député de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis, président de l'ancienne Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, devienne président de la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles;
- le député de Saint-Maurice, M. Claude Pinard, devienne vice-président de la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles;
- le député de Montmorency, M. Raymond Bernier, et le député de Bourget, M. Maka Kotto, respectivement président et vice-président de la Commission de la culture, deviennent respectivement président et vice-président de la Commission des relations avec les citoyens;
- le député de Robert-Baldwin, M. Pierre Marsan, et le député de Borduas, M. Pierre Curzi, respectivement président et vice-président de la Commission de l'éducation, deviennent respectivement président et vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2), M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a procédé à l'adoption d'une réforme parlementaire le 21 avril dernier;

ATTENDU QUE les champs de compétence et la dénomination des commissions parlementaires ont alors fait l'objet de modifications;

ATTENDU QUE ces modifications ont pris effet en date d'hier, le 14 septembre 2009;

15 septembre 2009

ATTENDU QUE les mandats en cours de certaines commissions doivent se poursuivre devant de nouvelles commissions;

EN CONSÉQUENCE, l'Assemblée ordonne ce qui suit :

QUE les mandats non complétés par les commissions se poursuivent, à l'étape où ils sont rendus, de la façon suivante :

QUE tous les mandats de la Commission de l'éducation et de la Commission de la culture se poursuivent devant la Commission de la culture et de l'éducation;

QUE l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé, le mandat d'initiative sur l'itinérance, la consultation générale sur le document intitulé *Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable* et les mandats statutaires de la Commission des affaires sociales se poursuivent devant la Commission de la santé et des services sociaux;

QUE l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, se poursuive devant la Commission des finances publiques;

QUE l'étude détaillée des projets de loi n° 6 et 7, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés et Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, se poursuive devant la Commission des relations avec les citoyens;

QUE la consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier, se poursuive devant la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles;

QUE la présente motion soit réputée avoir pris effet le 14 septembre 2009.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

15 septembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 6 et 7 octobre 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Barreau du Québec
- M. Jean-Paul Dutrisac, Office des professions du Québec
- M. Claude Simard, Commissaire à la déontologie policière
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Mme Mary Dawson, Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Chambre des communes
- M. Patrick A. A. Ryan, Commissaire aux conflits d'intérêts, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- Mme Lynn Morrison, Commissaire à l'intégrité, Assemblée législative de l'Ontario

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le leader du gouvernement soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) du Règlement, Mme Maltais, leader adjointe de l'opposition officielle, propose :

15 septembre 2009

QUE l'article 97.1 du Règlement soit modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « trois heures avant la période des affaires courantes » par les mots « à 12 h le jour » de sorte que cet alinéa se lise comme suit :

97.1. Préavis – Le député qui désire présenter une motion dans le cadre des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition doit, au plus tard à 12 h le jour de la séance qui précède ces débats, transmettre un préavis pour inscription au feuilleton.

QUE cette modification entre en vigueur immédiatement pour la durée de la présente session.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier;
- du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143, la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance, et sur le projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable;

15 septembre 2009

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 septembre 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bédard (Chicoutimi).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réclame la nomination, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie, et que celui-ci participe à l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 15 est adopté.

15 septembre 2009

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 15 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 16 h 43, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 h 02.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. St-Arnaud (Chambly) à M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, concernant les crimes économiques;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Aussant (Nicolet-Yamaska) à M. Bachand, ministre des Finances, concernant les crimes économiques;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Trottier (Roberval) à M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, concernant l'état de la situation des travailleurs forestiers.
-

15 septembre 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 16 septembre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 18 h 40, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 septembre 2009, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 19 juin 2009, à 11 h 11, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Tomassi, ministre de la Famille, le représentant du premier ministre, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 21 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
- n° 26 Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée
- n° 28 Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu
- n° 32 Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives
- n° 34 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale
- n° 42 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques

15 septembre 2009

- n° 43 Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac
- n° 46 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
- n° 51 Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives
- n° 62 Loi modifiant la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
- n° 200 Loi concernant la Ville de Malartic
- n° 201 Loi concernant la Ville de Boucherville
- n° 204 Loi concernant la Ville de Brownsburg-Chatham
- n° 205 Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Shawinigan
- n° 206 Loi modifiant la Loi modifiant la charte de « La Mutuelle Ecclésiastique d'Ottawa »
- n° 207 Loi concernant le 75D, rue Sainte-Ursule, Québec
- n° 208 Loi concernant un immeuble occupé par la Ville de Boucherville
- n° 209 Loi concernant la Ville de Gaspé
- n° 210 Loi concernant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Sergent
- n° 212 Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- n° 213 Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda

Le Président

YVON VALLIÈRES